

Quelles sont les différentes classes de danger de l'ADR ?

Selon l'ADR, les classes de marchandises dangereuses sont les suivantes :

- Classe 1 > Matières et objets explosibles
- Classe 2 > Gaz
- Classe 3 > Liquides inflammables (matières liquides et objets contenant de telles matières, ayant un point d'éclair inférieur à 60°C ainsi que les matières liquides explosibles désensibilisées)
- Classe 4.1 > Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides
- Classe 4.2 > Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Classe 4.3 > Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Classe 5.1 > Matières comburantes
- Classe 5.2 > Peroxydes organiques
- Classe 6.1 > Matières toxiques
- Classe 6.2 > Matières infectieuses
- Classe 7 > Matières radioactives
- Classe 8 > Matières corrosives
- Classe 9 > Matières et objets dangereux divers